



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de SAINT-MEDARD-DE-PRESQUE  
46400 ST MEDARD DE PRESQUE - Lot

---

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Février 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-sept février à vingt heures trente, le conseil municipal de Saint-Médard-de-Prèsque, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Alain CONNE, Maire.

---

**Sont présents :** Alain CONNE, Christian LAGARRIGUE, Eric TOUMAZOU, Isabelle GINSON, Nathalie MARCENAC, Sébastien MAILLOT, Serge RIOL.

**Sont représentées :** Marie-Pierre SOLIGNAC (pouvoir à Eric TOUMAZOU), Yvette PONCIE (pouvoir à Serge RIOL).

**Absent excusé :** Jean-Pierre JAMMES.

Est désigné secrétaire de séance : Sébastien MAILLOT.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 Décembre 2019.

L'ordre du jour est ensuite présenté et abordé :

- Vote des comptes administratifs 2019 (Commune / Eau / Assainissement)
- Vote des comptes de gestion 2019 (Commune / Eau / Assainissement)
- Délibération sur les nouveaux statuts A.GE.DI.
- Délibération sur demande de subvention Collège J. Lurçat de Saint-Céré
- Organisation du bureau de vote – Elections municipales 2020
  
- Informations et questions diverses

\*\*\*\*\*

## Vote des comptes administratifs 2019 (Commune / Eau / Assainissement)

Les comptes administratifs 2019 (tenus par la Mairie) des budgets Commune, Eau et Assainissement sont présentés, approuvés et votés à l'unanimité comme suit :

### \*Commune :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	96 329.86			51 301.11	96 329.86	51 301.11
Opérations exercice	16 282.31	271 567.59	124 455.35	151 706.29	140 737.66	423 273.88
Total	112 612.17	271 567.59	124 455.35	203 007.40	237 067.52	474 574.99
Résultat de clôture		158 955.42		78 552.05		237 507.47
Restes à réaliser	4 400.00				4 400.00	
Total cumulé	4 400.00	158 955.42		78 552.05	4 400.00	237 507.47
Résultat définitif		154 555.42		78 552.05		233 107.47

### \*Eau :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		89 162.33		13 867.94		103 030.27
Opérations exercice	24 155.97	11 921.23	23 166.65	28 293.32	47 322.62	40 214.55
Total	24 155.97	101 083.56	23 166.65	42 161.26	47 322.62	143 244.82
Résultat de clôture		76 927.59		18 994.61		95 922.20
Restes à réaliser						
Total cumulé		76 927.59		18 994.61		95 922.20
Résultat définitif		76 927.59		18 994.61		95 922.20

\*Assainissement :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		35 417.40		14 330.33		49 747.73
Opérations exercice	9 778.41	17 757.08	19 582.00	20 559.50	29 360.41	38 316.58
Total	9 778.41	53 174.48	19 582.00	34 889.83	29 360.41	88 064.31
Résultat de clôture		43 396.07		15 307.83		58 703.90
Restes à réaliser						
Total cumulé		43 396.07		15 307.83		58 703.90
Résultat définitif		43 396.07		15 307.83		58 703.90

**Vote des comptes de gestion 2019 (Commune / Eau / Assainissement)**

Les comptes de gestion 2019 (tenus « en miroir » par le Comptable Public) des budgets Commune, Eau et Assainissement sont présentés, approuvés et votés à l'unanimité, dans les mêmes termes.

**Délibération sur les nouveaux statuts A.GE.D.I.**

Le Syndicat A.GE.D.I. a modifié ses statuts en décembre 2019. Il est demandé à ses adhérents d'approuver cette modification, notamment son passage de « syndicat mixte fermé » à « syndicat informatique mixte ouvert ». Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette modification.

**Délibération sur demande de subvention Collège J. Lurcat de Saint-Céré**

Le Collège Jean Lurcat de Saint-Céré sollicite une participation financière de la Commune de Saint-Médard-de-Presque (minimale de 50 € par élève), pour divers séjours de 3 enfants de St-Médard scolarisés à St-Céré. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le versement de 50 € par enfant (soit 150 € au total).

**Organisation du bureau de vote – Elections municipales 2020**

Les candidats devront transmettre au Maire la liste des assesseurs et de leurs suppléants avant le 12 Mars à 18h.

**Informations et questions diverses**

\*Radar pédagogique :

M. le Maire informe le conseil municipal que la commune de St Jean Lespinasse envisage d'installer un radar pédagogique à l'approche du passage piéton donnant accès à l'abri bus réservé au ramassage scolaire.

Pour des raisons techniques, son implantation ne peut se faire que sur le territoire de la Commune de Saint-Médard-de-Presque, avant le virage de « La Croix », à hauteur du garage automobile (sur proposition du Service Territorial Routier de Saint-Céré).

Le lieu étant fréquenté tant par les administrés (et enfants) de St Jean Lespinasse que par ceux de St-Médard-de-Presque, M. le Maire propose de participer à la dépense à hauteur de 50% du montant hors taxe, soit : 778 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition.

\*Adressage :

Les plaques de noms de voies ainsi que les plaques de numérotation des habitations seront livrées dans le courant de la 1<sup>ère</sup> semaine de Mars. Leur installation sera rapidement effective.

\*Travaux sur le réseau eau potable :

L'entreprise T.P.J. a pris un sérieux retard sur la suite des travaux d'amélioration du réseau eau potable. Les travaux de raccordement au réseau du réservoir de Laborie sont terminés (enfouissement sous la RD 807).

Il reste à protéger les vannes extérieures et le réducteur de pression à proximité des 2 autres réservoirs. Ceci devrait être réalisé dès que les conditions climatiques permettront aux engins d'accéder au terrain.

\*Travaux bâtiments:

- Restauration du lavoir : les devis sont signés.
- Réfection toiture appartements communaux Place de la Mairie : le dossier de demande de subvention a été transmis à la Préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Vu par nous, Maire de la commune de Saint Médard de Presque,

Pour être affiché le 04/03/2020 à la porte de la mairie, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à St Médard de Presque, Le 04/03/2020

Le Maire,



Alain CONNE